

Halakhot expliquées

סולמות
יהדות - היעור - תוויה

L'accueil du Chabbat

Perek 41

OBJECTIFS

Au cours de ce chapitre :

1. Nous apprendrons ce qu'est la **tosséfet Chabbat**.
2. Nous étudierons les **raisons** pour lesquelles nous accomplissons la *mitsva* de *tosséfet Chabbat*.
3. Nous apprendrons combien de **temps profane nous devons ajouter au temps saint**.
4. Nous apprendrons **comment** accueillir le Chabbat.
5. Nous étudierons la prière de *kabbalat Chabbat*, ainsi que le *piyout* (poème chanté) de *Lekha Dodi*.

NOTIONS IMPORTANTES

• תוספת שבת, תפלת קבלת שבת, « לכה דודי »

EXERCICE 1

Pourquoi a-t-on la *mitsva* d'ajouter du temps profane au temps saint ?

Dans les *halakhot* 2 et 3, figurent deux raisons pour lesquelles nous avons la *mitsva* d'ajouter du temps profane au temps saint. Lisez ces deux *halakhot*, et répondez aux questions suivantes :

1. À quel moment exactement Hachem s'est-Il reposé de son travail ?

.....

.....

2. D'après Rabbi Chimon, pourquoi faut-il accueillir le Chabbat en avance ?

.....

.....

3. En quoi **honorons-nous le Chabbat** en ajoutant du temps profane au temps saint ?
À quoi peut-on comparer cette démarche ?

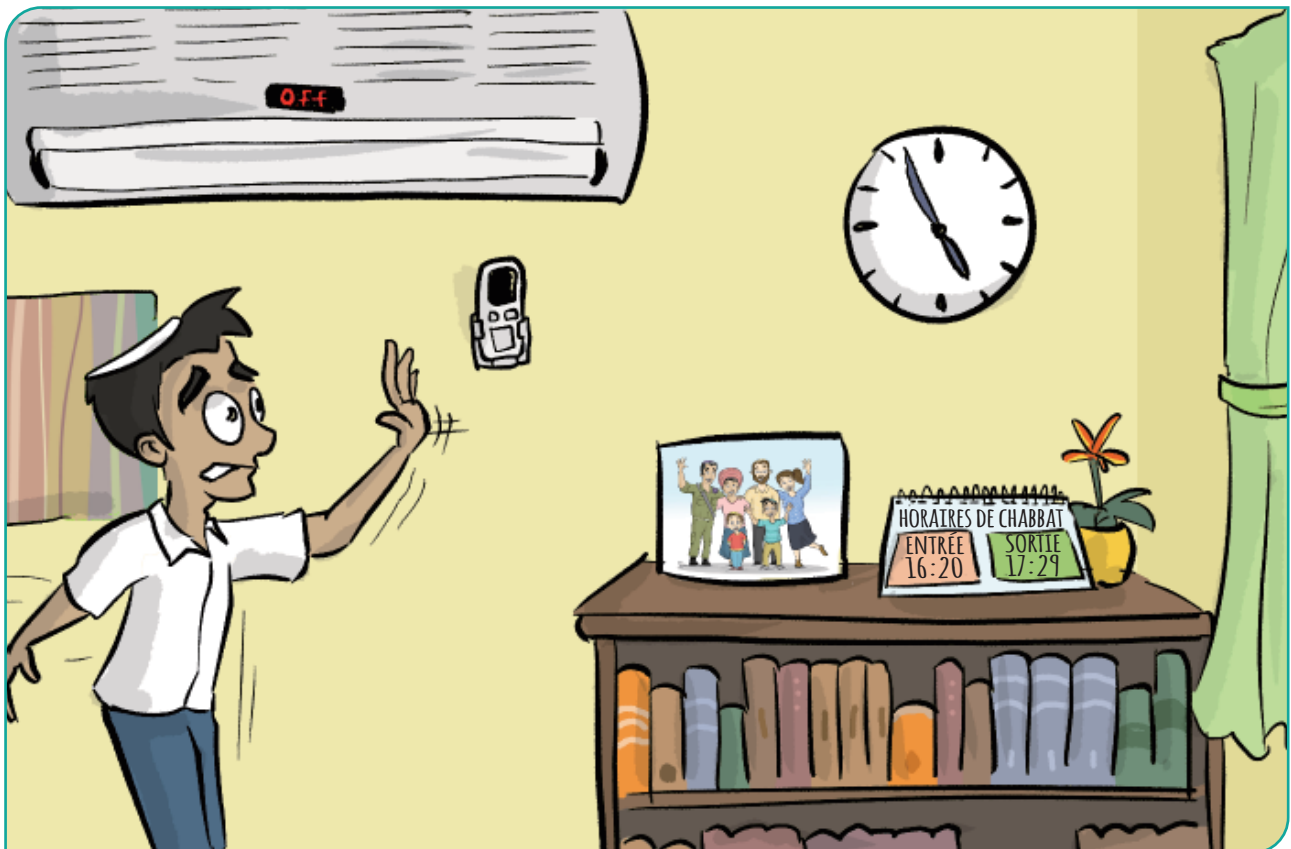
.....

.....



DISCUSSION

- Citez au moins deux autres *halakhot* que vous connaissez, dont l'objectif est d'empêcher l'homme de commettre par erreur un acte interdit, ou de manquer l'occasion de faire une *mitsva*. Comment appelle-t-on généralement ce genre de *halakhot* ?
- Racontez un cas où vous avez reporté à la dernière minute quelque chose d'important, et un événement inattendu ou un incident vous ont empêché de faire ce que vous aviez prévu.
- Qu'allez-vous faire pour que cela ne se reproduise plus ?



« Faire le Chabbat ! »

Lorsque nous ajoutons du temps profane au temps saint, il se produit une chose étonnante : **nous devenons les partenaires de HaKadoch Baroukh Hou dans la création du Chabbat**, car en sanctifiant un moment profane, nous le transformons en Chabbat ! Telle est la signification du *passouk* « זָכוֹר אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְשׁוֹ » (« Souviens-toi du jour du Chabbat **pour le sanctifier** ») (*Chemot* 20,8). Cette idée est exprimée par le **Or Ha'haïm** (*Chemot* 31,16) :

« Car le temps profane qu'ajoute (l'homme) sur le temps saint, Hachem acceptera de l'appeler «Chabbat». Et ainsi, **l'homme fait littéralement le Chabbat**, car les heures du vendredi et les heures de samedi soir (*motsaé Chabbat*) qui sont profanes - les *bné Israël* les transforment en Chabbat ! »



EXERCICE 2

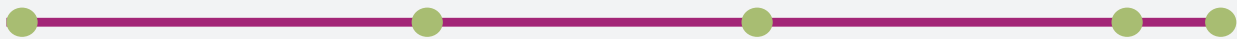
Études en 'havruta



À quel moment accomplit-on la *mitsva* de *tosséfet Chabbat* ?

Étudiez en 'havruta les *halakhot* 4,5 et 6

1. Placez les lettres correspondant aux différents moments sur l'axe chronologique ci-dessous.
2. Puis, reliez chaque moment au *din* qui lui correspond.



Points chronologiques

- a. 40 minutes avant le coucher du soleil
- b. 20 minutes avant le coucher du soleil
- c. *Plag haMin'ha* (une heure et quart avant le coucher du soleil, en *chaot zmaniot*)
- d. Quelques minutes avant le coucher du soleil
- e. Le coucher du soleil

Les *dinim*

1. Celui qui n'a pas encore accueilli le Chabbat à ce moment-là - a manqué l'occasion de faire la *mitsva* de *tosséfet Chabbat*.
 2. Le premier moment à partir duquel l'on peut accueillir le Chabbat.
 3. Le dernier moment où l'on peut accueillir le Chabbat.
 4. Dans la plupart des pays, il s'agit du temps de *tosséfet Chabbat* pour les femmes qui accueillent le Chabbat au moment de l'allumage des bougies.
 5. À Jérusalem, il s'agit du temps de *tosséfet Chabbat* pour les femmes qui accueillent le Chabbat au moment de l'allumage des bougies
3. Quel est le moment après lequel même ceux qui n'ont pas encore accueilli le Chabbat n'ont pas le droit de faire une *melakha* (un travail interdit le Chabbat) ?



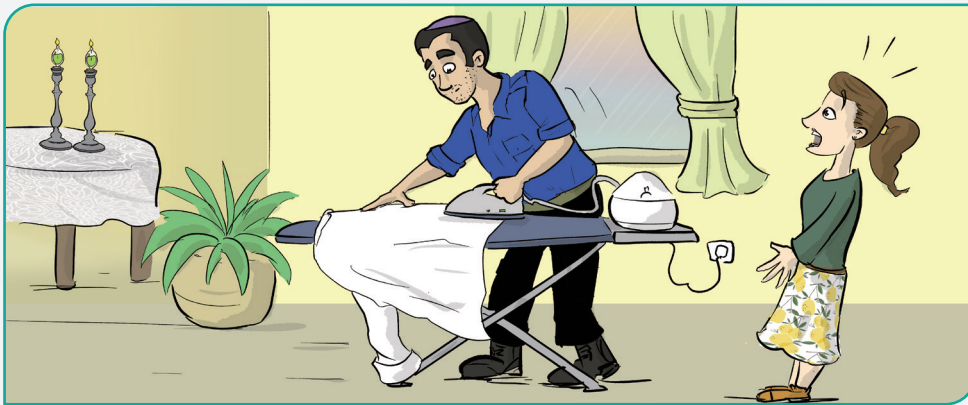
EXERCICE 3



Chabbat dernier, mon grand frère Élie nous a fait une grande surprise. Il est rentré de voyage avec deux jours d'avance, et a frappé à la porte juste au moment de l'allumage des bougies. Vous pouvez imaginer nos cris de joie, et surtout le bonheur de Maman, qui a littéralement fondu en larmes d'émotion...

Dès que Maman a allumé les bougies, Élie a branché le fer à repasser et a commencé à repasser ses vêtements de Chabbat.

« Comment se fait-il qu'il repasse ses vêtements maintenant ?! me suis-je demandé. Maman a déjà allumé les bougies ! »



Lisez attentivement les *halakhot* 4, 5 et 6, et répondez aux questions suivantes :

1. Citez les termes de la *halakha* 5 qui prouvent qu'Élie agit conformément à la *halakha*.
.....
2. Jusqu'à quand Élie a-t-il le droit de repasser ses vêtements ?
.....
3. Que devra-t-il faire lorsqu'il aura fini de repasser ses vêtements ?
.....
4. La mère d'Élie a-t-elle le droit de l'aider à repasser ses vêtements ? Justifiez votre réponse.
.....



DISCUSSION

Est-ce que chez vous aussi, il faut parfois finir des choses urgentes après l'allumage des bougies ? Généralement, qui s'occupe de terminer tout ce qu'il y a à faire ?



EXERCICE 4

Lekha Dodi

Lisez attentivement le *piyout* (poème chanté) « *Lekha Dodi* » que l'on chante à l'entrée de Chabbat, puis répondez aux questions suivantes :

1. Regardez la première lettre de chaque strophe du *piyout*, et écrivez le nom de son auteur.
.....
2. Qui sont le bien-aimé et la fiancée, évoqués dans le refrain du *piyout* ?
.....
3. À qui sont adressés les mots « פְּנֵי שַׁבַּת נִקְבְּלָה » (« **Allons accueillir** le Chabbat ») ?
.....
4. Quel est le thème central du *piyout*, à partir de la strophe « מִקְדָּשׁ מְלֶכֶךְ » (« Sanctuaire du roi »), jusqu'à la strophe « יְמִין וְשְׂמֹאל » (« À droite et à gauche ») ?
.....
5. Quel est le lien entre le thème du *piyout* et Chabbat ?
Pour répondre, aidez-vous du Midrach suivant :
.....

Rabbi Lévi a dit :

« Si Israël observait correctement le Chabbat, ne serait-ce qu'une seule fois, cela ferait venir le [Messie] fils de David. Pourquoi ? [Parce que] [le Chabbat] est équivalent à toutes les *mitsvot*. »

(*Chemot Rabba*, 25,12)



Dans la Torah, le *passouk* « זְכוֹר אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ » « **Souviens-toi** du jour du Chabbat pour le sanctifier figure dans le Livre de *Chemot*, et il précède le *passouk* « שְׁמֹר אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ » « **Observe** le jour du Chabbat pour le sanctifier » qui se trouve dans le Livre de *Devarim*.

En revanche, dans *Lekha Dodi*, il est écrit « שְׁמֹר וְזְכוֹר בְּדַבּוּר אֶחָד הַשְּׂמִיעֵנוּ אֵל הַמְּיָחָד » : «Observe» et «souviens-toi» - ces mots, le Dieu Unique nous les fit entendre en une unique parole ».

Pourquoi le Rav Shlomo Alkabetz a-t-il interverti l'ordre de ces termes ?

.....

.....

Tefila prononcée par les femmes après l'allumage des bougies de Chabbat

תפילה לאחר הדלקת נרות שבת

יְהִי רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ ה' אֱ-לֹהֵי וְאֱ-לֹהֵי אֲבוֹתַי, שְׂתַחֲוֶינָה
אוֹתִי וְאֵת בְּעָלִי, וְאֵת בְּנִי, וְאֵת אָבִי, וְאֵת אִמִּי,
וְאֵת כָּל קְרוֹבֵי, וְתַתֵּן לָנוּ וּלְכָל יִשְׂרָאֵל חַיִּים טוֹבִים
וְאַרְפִּים, וְתִזְכְּרֵנוּ בְּזִכְרוֹן טוֹבָה וּבְרָכָה, וְתִפְקְדֵנוּ
בְּפִקְדֵת יְשׁוּעָה וְרַחֲמִים, וְתִשְׁפִּין שְׂכִינְתְךָ בְּתוֹכֵנוּ.

וְזַכְּנוּ לְגֵהֶל בָּנִים וּבָנֵי בָנִים חֲכָמִים וְנְבוֹנִים, אוֹהֲבֵי
ה', יְרֵאֵי אֱ-לֹהִים, אֲנָשֵׁי אִמָּת זֶרַע קָדֵשׁ, בְּה' דְּבָקִים.
וּמְאִירִים אֶת הָעוֹלָם בְּתוֹרָה וּבְמַעֲשֵׂים טוֹבִים, וּבְכָל
מְלָאכַת עֲבוֹדַת הַבּוֹרָא.

אָנָּה שָׁמַע אֶת תְּחִנָּתִי, בְּזִכּוֹת שְׂרָה וְרַבֵּקָה וְרַחֵל
וְלֵאָה אִמּוֹתֵינוּ, וְהָאֵר נִרְנוּ שְׁלֵא יִכְבֶּה לְעוֹלָם וְעַד
וְהָאֵר פָּנֶיךָ וְנִשְׁעָה, אָמֵן.

Tefila prononcée par les femmes après l'allumage des bougies de Chabbat

תפילה לאחר הדלקת נרות שבת

Que telle soit Ta volonté, Hachem, mon Dieu et Dieu de mes pères, de m'accorder Tes faveurs (ainsi qu'à mon mari, à mes enfants, à mon père et à ma mère, et à tous mes proches) – accorde-nous, ainsi qu'à tout le peuple d'Israël, une bonne et longue vie ; souviens-Toi de nous pour le bien, octroie-nous Ta bénédiction, la délivrance et la miséricorde, et fais résider Ta Présence Divine parmi nous.

Accorde-nous le mérite d'élever des enfants et des petits-enfants doués de sagesse et de sagacité, animés de l'amour et de la crainte du Ciel, des hommes de vérité, une descendance sainte, attachés à Dieu, illuminant le monde par la Torah, les bonnes actions, et le service du Créateur.

Je T'en prie, écoute ma supplication, par le mérite de nos Matriarches - Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa. Fais en sorte que notre lumière brille à jamais, et que Ta face nous éclaire pour nous sauver. Amen.



FONDATION
EDMOND J. SAFRA



Halakhot Expliquées: Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des «Halakhot Expliquées»: Rav Aviad Bartov, Orientation et conseils pour les questions de Halakha: Rav Yossef Tsvi Rimon, Directeur de Soulamot, et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev, Rédaction: Israël Rosenberg, Rav Reouven Rosenshtark, Noam Malchi, Directeur du Département Francophone: Eliezer Shargorodsky, Révision linguistique: Moria Shtern, Israël Rosenberg, Graphisme hébreu: Chlomtsion Fischer | fshlom@gmail.com, Illustrations: Hananel Tordjman | hananelt@gmail.com, www.lamorim.org, Dvorah Serrao, Directrice de Lamorim, Eliezer Schilt, Expert Pédagogique Lamorim, Traduction: Laure Halber, Graphisme français: twindesigners.com.

Contact: info@lamorim.org, © Tous droits réservés à Soulamot, Téléphone: +972 (0)25474542/7, Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, office@sulamot.org, www.sulamot.org, אלוֹן שְׁבוּת. ה'תש"ף

